

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Publications périodiques**

Comptes annuels

**GROUPE IRD**

Société anonyme au capital de 44 274 913,25 €  
Siège social : 40, rue Eugène Jacquet – 59700 Marcq-En-Baroeul  
456 504 877 RCS Lille Metropole  
Euronext- Compartiment C  
Code Isin FR 0000124232

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021****AVIS D'APPROBATION DES COMPTES – AFFECTATION DU RESULTAT****I – Comptes sociaux et comptes consolidés**

Les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, contenus dans le Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2021 publié et mis en ligne le 30 mai 2022, la proposition d'affectation du résultat contenue dans l'avis préalable à l'assemblée publié au BALO n° 58 du 16 mai 2022, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale du 21 juin 2022. Lesdits comptes sociaux et consolidés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 22 juin 2022.

**II – Rapports des commissaires aux comptes**

1°) Extrait du rapport des commissaires aux comptes du 27 avril 2022 sur les comptes annuels :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. »

2°) Extrait du rapport des commissaires aux comptes du 30 avril 2022 sur les comptes consolidés :

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit. »

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT NORD  
Arnaud DELPIERRE

AEQUITAS AUDIT  
Benoit VANDERSCHULDEN